

DROGUE : Voici le protocole visant : soupçons de consommation, consommation, possession et vente de drogue.

L'élève est soupçonné d'avoir consommé ou est de façon évidente sous l'effet de la drogue ou de l'alcool
<ul style="list-style-type: none">• Rencontre avec la personne responsable de l'encadrement• Appel aux parents<ul style="list-style-type: none">Autres interventions possibles selon le cas :<ul style="list-style-type: none">• Fouille sommaire;• Référence à un intervenant;• Suspension;• Travail de réflexion à remettre à son retour;• Explication du protocole aux parents et remise de la trousse d'informations;• À son retour, l'élève rencontre la responsable de l'encadrement et l'intervenant qui correspond à son niveau scolaire;• Évaluation DEP ADO.
L'élève a été pris à consommer ou est de façon évidente sous l'effet de la drogue ou de l'alcool
<ul style="list-style-type: none">• Rencontre avec la personne responsable de l'encadrement;• Communication avec les parents;• Rencontre avec un intervenant;• Première fois: Suspension externe de 3 jours. Deuxième fois: Suspension externe de 5 jours. Troisième fois: Suspension externe de 10 jours.<ul style="list-style-type: none">Autres interventions possibles selon le cas :<ul style="list-style-type: none">• Fouille sommaire;• Travail de réflexion à remettre à son retour;• Explication du protocole aux parents et remise de la trousse d'informations;• Rencontre des parents et réintégration de l'élève;• Évaluation DEP ADO;• Référence avec un intervenant du Centre d'intervention en réadaptation en dépendance et santé mentale de l'Estrie;• Transmission de l'information au policier.
L'élève est en possession de drogue ou d'alcool
<ul style="list-style-type: none">• Rencontre avec la personne responsable de l'encadrement;• Communication avec les parents;• Déclaration et remise du matériel saisi au policier;• Évaluation DEP ADO;• Première fois : Suspension externe de 5 jours. Deuxième fois : Suspension externe de 10 jours Troisième fois : Suspension externe de 10 jours.<ul style="list-style-type: none">Autres interventions possibles selon le cas :<ul style="list-style-type: none">• Travail de réflexion à remettre à son retour;• Rencontre des parents et réintégration de l'élève;• Référence avec un intervenant du Centre d'intervention en réadaptation en dépendance et santé mentale de l'Estrie.
L'élève vend ou donne de la drogue
<ul style="list-style-type: none">• Rencontre avec la personne responsable de l'encadrement;• Suspension;• Déclaration au policier.<ul style="list-style-type: none">Autres interventions possibles selon le cas :<ul style="list-style-type: none">• Rencontre avec les parents, la direction et intervenants concernés;• Évaluation DEP ADO;• Référence avec un intervenant du Centre d'intervention en réadaptation en dépendance et santé mentale de l'Estrie;• Procédures de demande d'expulsion de la commission scolaire.